TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

E - Télécommunications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques. **PT1** **- Station Aurec Sur Loire – Pied n° 0430130004**	Articles L 57 à L 62 inclus et R 27 à R 39 du code des postes et des communications électroniques Articles L 5113-1 du code de la défense Arrêté du 21 août 1953 modifié	**Décret du 11 Février 1977**	**T.D.F.**